

# CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Nos valeurs – Vos valeurs



# Nos valeurs - Vos valeurs

## Code de conduite des fournisseurs

Cher lecteur,

Boehringer Ingelheim est un leader mondial dans le domaine des thérapies et produits innovants pharmaceutiques et de santé animale. Nous fabriquons des produits sûrs et de haute qualité et allons au-delà du simple respect de la loi pour maintenir des normes éthiques et environnementales élevées. Les valeurs définies dans notre [Leitbild](#), à savoir le respect, la confiance, l'empathie et la passion sont au centre de tout ce que nous faisons.

Les fournisseurs de **Boehringer Ingelheim** font partie intégrante de cet engagement de réussite.

**Boehringer Ingelheim** reconnaît et attend, non seulement de ses employés au sein de l'entreprise mais également de ses partenaires commerciaux, qu'ils s'engagent à adopter un comportement éthique et professionnel exemplaire.

**Boehringer Ingelheim** s'efforce de sélectionner des partenaires commerciaux qui exercent leurs activités avec professionnalisme et intégrité, partagent nos valeurs sociales et environnementales, et reconnaissent notre culture de la qualité et de la sécurité.

Nous attendons d'eux qu'ils promeuvent ces responsabilités, tout au long de leur propre chaîne d'approvisionnement également.

**Boehringer Ingelheim** a établi ce Code de conduite des fournisseurs en se fondant sur son [Code de conduite interne des employés](#), les Principes de l'industrie pharmaceutique de la [PSCI](#) (Pharmaceutical Supply Chain Initiative, initiative pour la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique), les [10 principes du Pacte mondial des Nations Unies](#), le Programme de gestion responsable (Responsible Care) ainsi que les valeurs et principes de **Boehringer Ingelheim**.

Cette brochure a pour but de présenter notre Code de conduite des fournisseurs et de le définir comme une base contraignante pour une coopération réussie, conformément à notre [Leitbild](#) :

### Nos valeurs – Vos valeurs.

Michael Betke-Hornfeck  
Directeur des achats

## Table des Matières

### 1. Nos valeurs

PAGE 4

### 2. Vos valeurs

PAGE 5

### 3. Attentes

PAGE 6

### 4. Code de conduite des fournisseurs

PAGE 7–15

#### 4.1. Pratiques commerciales Éthiques

PAGE 7–10

#### 4.3. Santé, sécurité et environnement

PAGE 12–13

#### 4.2. Droits des salariés et droits de l'Homme

PAGE 11

#### 4.4. Systèmes de gestion

PAGE 14

#### 4.5. Formulation de questions et d'inquiétudes

PAGE 15

*Le Code de conduite des fournisseurs de Boehringer Ingelheim a été adopté par le conseil d'administration de Boehringer Ingelheim et est entré en vigueur en 2016.*

# 1. Nos valeurs

Chez Boehringer Ingelheim, notre vision et nos valeurs ont toujours été à la base de notre réussite. Nous croyons que la société et le monde des affaires sont mieux servis par des pratiques et comportements d'affaires responsables et la prise en compte de la responsabilité environnementale et sociétale. Les achats durables@Boehringer Ingelheim intègrent dans le processus global d'achat et de sélection des fournisseurs des exigences, des spécifications et des critères qui sont compatibles et favorables à la protection de l'environnement et au progrès social. Ils soutiennent le développement économique, en recherchant l'efficacité des ressources, en améliorant la qualité de nos produits et services et en optimisant les coûts. Les achats durables@Boehringer Ingelheim s'efforcent de générer l'impact environnemental, social et économique le plus positif tout au long du cycle de vie de nos produits afin de réduire au minimum les effets négatifs.



## 2. Vos valeurs

Le Code de conduite des fournisseurs de Boehringer Ingelheim exprime les attentes de la société quant à la manière dont les affaires doivent être conduites entre Boehringer Ingelheim et tous les fournisseurs de la société, y compris ceux agissant pour le compte de Boehringer Ingelheim. Une philosophie fondamentale prônant le respect pour tous les humains, les animaux, l'environnement, la société et les fournisseurs de l'entreprise souligne l'engagement de Boehringer Ingelheim en faveur d'un comportement éthique.

Boehringer Ingelheim partage ce Code de Conduite des fournisseurs avec ses fournisseurs pour une meilleure compréhension mutuelle de ses exigences commerciales, qui constituent un élément important de la sélection et de l'évaluation des fournisseurs. Les fournisseurs identifiés sont tenus de suivre les formations qui leur ont été assignées, pouvant comprendre, sans s'y limiter, le présent Code de conduite des fournisseurs et des formations sur la conformité, dans des délais spécifiques. Le non-respect de nos attentes entraînera la réévaluation des futures relations commerciales.

# 3. Attentes

Boehringer Ingelheim attend de tous ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils les répercutent en aval de la chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs accordent à Boehringer Ingelheim ou à un auditeur tiers qualifié choisi par Boehringer Ingelheim le droit d'évaluer leur conformité à ces normes.

Par conséquent, nous attendons de nos fournisseurs les comportements suivants :

- Qu'ils exercent leurs activités en respectant pleinement l'ensemble des lois, des règles, des directives et des codes de l'industrie en vigueur.
- Qu'ils respectent les principes éthiques en matière de travail et de droits de l'homme, d'environnement, de santé et de sécurité, et de systèmes de gestion.
- Qu'ils intègrent, communiquent et appliquent ces principes dans leurs propres programmes des tierces parties.
- Qu'ils reconnaissent l'importance de la diversité et de l'inclusion en respectant rigoureusement l'ensemble des lois, règlements et politiques d'application locale portant spécifiquement sur l'égalité des chances et la non-discrimination.
- Qu'ils veillent à ce qu'aucune violation du droit ne soit commise sur le lieu de travail et notamment à ce que toute forme illégale de discrimination soit évitée.
- Qu'ils soient conscients et respectueux des différences culturelles, des croyances et des difficultés inhérentes à

l'interprétation et à l'application de ces principes à l'échelle mondiale. Qu'ils comprennent que les manières de répondre à ces attentes peuvent varier et qu'elles doivent être compatibles avec les lois locales, ainsi qu'avec les valeurs et les attentes culturelles des différentes sociétés du monde.

- Qu'ils intègrent ces principes dans une démarche d'amélioration continue visant à accroître la sensibilisation, la sensibilité et l'inclusion, pour faire progresser les performances à terme.
- Qu'ils reconnaissent que le droit applicable n'est pas remplacé par le Code de conduite des fournisseurs.

Ce Code de conduite des fournisseurs définit les objectifs éthiques et ambitieux de Boehringer Ingelheim. En cas de conflit irréductible entre, d'une part, les dispositions d'un contrat conclu entre un fournisseur et Boehringer Ingelheim et d'autre part, les dispositions précédentes de ce Code de conduite des fournisseurs, ce sont les dispositions du contrat entre le fournisseur et Boehringer Ingelheim qui prévaudront en cas de litige.



# 4. Code de conduite des fournisseurs

## 4.1. Pratiques commerciales Éthiques

Les fournisseurs sont tenus de conduire leurs affaires de manière éthique et d'agir avec intégrité.

### Intégrité commerciale

Tout acte de corruption, d'extorsion, de blanchiment d'argent et de malversation est interdit. Les fournisseurs ne doivent conférer aucun avantage, ni offrir, payer ou accepter de pots-de-vin, ou d'autres motivations illégales (par ex. des paiements de facilitation) ni participer à d'autres incitations illégales dans leurs relations commerciales ou celles établies avec des gouvernements. Aucun intermédiaire (par ex. sous-traitants, distributeurs, agents, conseillers, consultants ou tout autre partenaire commercial) ne doit être utilisé pour engager ou soutenir l'une de ces activités. Les fournisseurs doivent prendre des mesures contre la corruption, l'extorsion, le blanchiment d'argent et les malversations sous toutes leurs formes.

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre de solides programmes de prévention et de communication des fraudes.

Les fournisseurs sont tenus de signaler à Boehringer Ingelheim tout cas de fraude (effective ou faisant l'objet d'une enquête) impliquant des activités de Boehringer Ingelheim, et ce, quelle que soit l'importance de la fraude.

### Cadeaux, repas, divertissements

Les fournisseurs travaillant ou cherchant à travailler avec Boehringer Ingelheim ne doivent pas faire de don de cadeaux, de gratifications, d'hospitalité, de repas ou de divertissements à un employé de Boehringer Ingelheim, à un agent de l'État ou d'un organisme de réglementation ni à aucun autre partenaire commercial dès lors que ce don peut influencer ou sembler influencer la décision de l'employé ou de l'organisme de réglementation en relation avec le partenaire commercial.

Dans d'autres situations, le don de cadeaux, de repas et de divertissements modestes à un employé de Boehringer Ingelheim est autorisé à condition que ce don ne soit pas un don d'espèces ou un cadeau équivalent à des espèces, qu'il soit conforme aux usages commerciaux, qu'il ne soit pas fréquent ni onéreux, et qu'il n'enfreigne aucune loi.

Il est interdit aux employés de Boehringer Ingelheim de solliciter ou demander, directement ou indirectement, tout objet ou toute prestation de valeur à un fournisseur faisant des affaires ou souhaitant en faire avec l'entreprise.

## Concurrence loyale

Les fournisseurs sont tenus de conduire leurs affaires conformément à une concurrence juste et vigoureuse et dans le respect de la législation antitrust en vigueur. Les fournisseurs doivent appliquer des pratiques commerciales équitables, ce qui englobent notamment l'usage d'une publicité exacte et honnête.

## Identification des problèmes

Les fournisseurs doivent encourager l'ensemble de leurs employés et de leurs sous-traitants à signaler toute préoccupation ou activité illégale sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

## Respect des animaux

Les fournisseurs se joignent à Boehringer Ingelheim pour adhérer au principe des trois « R » dans le domaine de l'utilisation humaine d'animaux (à savoir, « Réduction » : réduire le nombre d'animaux utilisés, « Remplacement » : remplacer l'utilisation d'animaux par des techniques alternatives, « Raffinement » : modifier les méthodes d'expérimentation pour réduire autant que possible la souffrance des animaux). De plus, avant d'opter pour des études réalisées sur l'animal, les fournisseurs doivent rechercher des solutions alternatives (n'ayant pas recours à des animaux), valables sur le plan scientifique et acceptables par les organismes de réglementation, afin de réduire le nombre d'études in vivo effectuées. Par ailleurs, les fournisseurs soutiennent les efforts de Boehringer Ingelheim en adoptant la règle du quatrième « R » qui signifie « Responsabilité », exigeant le respect des normes les plus élevées par toute personne utilisant des animaux dans les installations de la société ou effectuant des expérimentations sur des animaux pour le compte de Boehringer Ingelheim.

## Protocole de Nagoya

Boehringer Ingelheim soutient les objectifs de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ([CDB de l'ONU](#)) et du [Protocole de Nagoya](#) et est disposée à aborder les aspects de la biodiversité liés à son activité dans son entreprise et sa chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, les fournisseurs déclarent et garantissent que tout matériel d'origine végétale, animale ou microbienne ou tout savoir traditionnel, qui est soumis aux lois applicables sur l'accès et le partage des avantages des ressources génétiques, ou soumis à des mesures d'accès aux ressources génétiques conformément au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la

Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, mis à disposition de Boehringer Ingelheim, répond aux exigences dudit Protocole tel que transcrit dans le pays d'origine desdits matériels.

## Conflits minéraux

Les fournisseurs doivent s'assurer que les produits fournis à Boehringer Ingelheim ne contiennent pas de métaux dérivés de minéraux ou de leurs dérivés issus de régions en conflit qui, directement ou indirectement, financent ou avantagent des groupes armés qui commettent de graves violations des droits de l'homme.

## Protection de la vie privée et protection des données

Les fournisseurs doivent respecter les personnes d'une manière conforme à la législation relative à la protection de la vie privée et à la protection des données. À tout moment, ils s'engagent à utiliser les données à caractère personnel (par ex. de patients, d'employés et de clients) conformément à la protection des données.

Les fournisseurs sont en outre tenus de protéger toute information confidentielle, y compris les données à caractère personnel traitées pour Boehringer Ingelheim ou recueillies auprès de cette dernière, et de tout mettre en œuvre pour éviter la perte de ces données, leur utilisation abusive ou frauduleuse, leur vol, divulgation ou modification, ainsi que tout accès non autorisé à ces données, y compris la communication et/ ou publication non autorisée d'informations obtenues auprès de ou pour le compte de Boehringer Ingelheim.

## Confidentialité

Les fournisseurs doivent protéger les informations confidentielles de Boehringer Ingelheim. Les fournisseurs ayant besoin d'échanger des informations confidentielles avec Boehringer Ingelheim doivent signer au préalable un accord de confidentialité avec Boehringer Ingelheim. Les fournisseurs doivent également mettre en place, et être disposés à prouver qu'ils ont mis en place, des mécanismes de protection appropriés afin de protéger les données à caractère personnel et toute autre information confidentielle.

Toute utilisation, divulgation non autorisées et toute perte d'informations confidentielles de Boehringer Ingelheim doit être signalée immédiatement au Bureau d'éthique de Boehringer Ingelheim (voir la section POSER DES QUESTIONS OU SOULEVER DES PRÉOCCUPATIONS).



## Exactitude des documents financiers

Tous les livres comptables et documents financiers doivent être conformes aux principes de comptabilité généralement admis. Les documents doivent être exacts dans tous leurs aspects importants. Ils doivent être lisibles, transparents et refléter des transactions et des paiements réels.

## Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle doivent être respectés. Tout transfert de technologie et de savoir-faire doit être effectué de manière à protéger les droits de propriété intellectuelle.

## Conformité aux règles du commerce

Les fournisseurs sont tenus de respecter l'ensemble des lois, règlements et sanctions en matière de contrôle des importations et des exportations qui sont applicables dans le pays où réside le fournisseur, aux États-Unis et dans tout autre pays dans lequel des transactions sont effectuées. Cela vaut notamment pour les lois, règlements et sanctions régissant l'importation, l'exportation, la réexportation, le transfert ou toute obligation de déclaration d'informations. Cela vaut pour tout type de transaction portant sur des marchandises, des logiciels, des technologies ou une assistance technique, qui peut être soumis à des restrictions commerciales, quel que soit le mode de transfert. Les fournisseurs doivent coopérer avec Boehringer Ingelheim afin de déterminer les restrictions à l'exportation qui s'appliquent. De plus, les fournisseurs doivent opérer dans le strict respect de toute autre législation commerciale et douanière en vigueur.

## Conflits d'intérêts

Les fournisseurs doivent éviter toute interaction avec des employés de Boehringer Ingelheim qui pourrait compromettre la capacité de ces employés à agir dans le meilleur intérêt de Boehringer Ingelheim. Ainsi, par exemple, les fournisseurs ne doivent employer aucun employé de Boehringer Ingelheim ni effectuer de paiements aux employés de Boehringer Ingelheim, à moins que cela n'ait été prévu par des dispositions des contrats respectifs conclus avec Boehringer Ingelheim. Si un employé du fournisseur a un lien de famille avec un employé de Boehringer Ingelheim ou si un fournisseur a tout autre type de relation avec un employé de Boehringer Ingelheim qui soit susceptible d'engendrer un conflit d'intérêts, le fournisseur est tenu d'en informer Boehringer Ingelheim.

## Essais cliniques

Lorsqu'un fournisseur effectue des essais cliniques pour le compte de Boehringer Ingelheim, il doit veiller à ce que tous ces essais cliniques soient réalisés dans le respect des normes internationales des bonnes pratiques cliniques, ainsi que des exigences réglementaires locales et doit suivre les principes éthiques. Il est donc essentiel que ces essais soient réalisés en accordant la plus grande attention à la santé et à la sécurité des participants volontaires tout en agissant dans l'intérêt de la science et de la société.

## Biospécimens humains

L'utilisation des échantillons biologiques humains (HB) et des données associées (à savoir les données relatives aux donneurs) est cruciale pour le développement de nouveaux médicaments et produits de diagnostic qui permettent la détection, la prévention, le diagnostic, l'intervention, le traitement et la guérison de maladies. Boehringer Ingelheim s'engage à utiliser les HB et les données associées de manière responsable en se conformant aux dispositions légales, réglementaires et internes applicables de la politique d'entreprise de Boehringer Ingelheim, ainsi qu'à la pratique commerciale d'acquisition et d'utilisation d'échantillons biologiques humains. Boehringer Ingelheim applique des normes éthiques, juridiques, de qualité, de confidentialité et de protection des données élevées à toutes les procédures entreprises en matière d'acquisition, de collecte, de stockage et d'analyse. Les fournisseurs sont tenus de se conformer à toutes les lois, règles et réglementations applicables aux HB et de s'assurer que le consentement éclairé (et l'assentiment, le cas échéant) pour les HB ont été recueillis.

## Qualité des produits et intégrité de la chaîne logistique

Les fournisseurs impliqués dans l'approvisionnement, la fabrication, le conditionnement, le reconditionnement, le contrôle, le stockage et la distribution de matériaux/ produits pour le compte de Boehringer Ingelheim doivent veiller au respect des exigences imposées par les réglementations relatives à la qualité, les bonnes pratiques de fabrication, les bonnes pratiques de distribution et les bonnes pratiques de laboratoire en vigueur qui régissent les marchés sur lesquels les produits sont fabriqués, enregistrés et distribués.

Par ailleurs, les fournisseurs doivent garantir l'intégrité de leur chaîne d'approvisionnement, éviter toute contrefaçon et falsification afin de protéger les patients et les produits ([OMS ; Directive européenne relative aux médicaments falsifiés ; Loi américaine sur la qualité et la sécurité des médicaments](#)).

## Pratiques commerciales et promotionnelles

L'intégralité du matériel et des activités de marketing et de promotion doit être conforme à des normes éthiques, médicales et scientifiques élevées, et respecter toutes les lois et tous les règlements applicables. Lorsqu'ils font appel à des professionnels de santé, des patients ou des professionnels de santé animale, tous les fournisseurs doivent respecter les normes de conduite de l'industrie qui s'appliquent à eux, y compris, mais sans s'y limiter, celles de la Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique (EFPIA), de la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM) et du Syndicat des laboratoires pharmaceutiques américain (PhRMA).

## Diversité des relations d'affaires

Boehringer Ingelheim reconnaît que la diversité des talents et des perspectives est indispensable à son succès, notamment dans sa réponse aux besoins de tous ses clients. Boehringer Ingelheim a pour objectif d'obtenir des produits, des services et des matériaux de haute qualité auprès d'entreprises dont le personnel est composé de minorités, de femmes, d'anciens combattants, de personnes handicapées, et/ ou de personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles ou transsexuelles, ou d'autres personnes qui représentent la diversité mondiale. Les fournisseurs doivent en faire de même.

## Procédures

Les employés de Boehringer Ingelheim s'engagent à suivre un ensemble de directives lorsqu'ils achètent des produits ou des services. Toutes les questions commerciales et/ou négociations relatives à l'achat envisagé sont coordonnées par le service des achats, et l'employé de Boehringer Ingelheim fournit toute contribution et assistance technique nécessaires. Il est important de noter que le travail ne doit commencer qu'après réception, par le fournisseur, d'une commande ou d'un contrat signé. Tout travail commencé sans qu'un accord contractuel n'ait été conclu est aux risques et périls du fournisseur. Lorsqu'une commande a été émise, toute facture s'y rapportant doit indiquer le numéro de référence de la commande en question. Il existe également des cas de figure dans lesquels la détention d'une qualification formelle est une condition préalable à l'utilisation de matériaux et de services.

## Utilisation du nom, des marques commerciales ou du logo de Boehringer Ingelheim

Toute utilisation du nom et des marques commerciales de Boehringer Ingelheim ainsi que de toute autre information similaire, que ce soit dans la publicité du fournisseur, dans des publications dans les médias ou des recommandations de produit, est interdite sans l'accord écrit préalable de Boehringer Ingelheim.

## Relations avec les médias et relations publiques

Boehringer Ingelheim a mis en place des politiques et des procédures pour les communications externes. Seuls les responsables de Boehringer Ingelheim dûment autorisés peuvent faire des déclarations aux médias ou des déclarations publiques concernant Boehringer Ingelheim ou ses produits.



## 4.2. Droits des salariés et droits de l'Homme

Les fournisseurs, ainsi que ceux en aval de la chaîne d'approvisionnement, doivent soutenir ([Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948](#) et [les huit conventions fondamentales de l'OIT](#)) et respecter la protection des droits de l'homme proclamés à l'échelle internationale et veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

### Emploi librement choisi

Les fournisseurs s'engagent à ne pas avoir recours au travail forcé, au travail sur la base d'une servitude pour dette ou d'un rapport coercitif, au travail non volontaire de prisonniers ou à toute autre forme de travail forcé. Il ne doit pas être demandé aux employés de remettre leur passeport ou tout autre document juridique, ni de payer une somme d'argent à un employé avant de commencer leur travail.

### Travail des enfants et jeunes travailleurs

Les fournisseurs ne doivent pas avoir recours au travail des enfants. L'emploi de travailleurs âgés de moins de 18 ans n'est autorisé que pour les travaux non dangereux (tels que définis dans les conventions [n° 138](#) et [n° 182](#) de l'OIT) et lorsque de jeunes travailleurs ont atteint l'âge minimal légal d'accès à l'emploi ou l'âge fixé pour la fin de la scolarité obligatoire dans le pays.

### Non-discrimination

Les fournisseurs doivent garantir un lieu de travail exempt de harcèlement et de discrimination. La discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, le handicap, les caractéristiques génétiques, la religion, le statut d'ancien combattant, les opinions politiques, l'appartenance à un syndicat ou le statut matrimonial n'est pas tolérée.

### Traitement équitable

Les fournisseurs sont tenus de garantir un lieu de travail exempt de traitements brutaux et inhumains, ou de menaces de recourir à ce type de traitements, et notamment au harcèlement sexuel, aux abus sexuels, aux punitions corporelles, à la coercition mentale ou physique, ou aux insultes à des salariés.

### Salaires, avantages et horaires de travail

Les fournisseurs doivent payer les salariés en temps voulu et conformément à la législation applicable en matière de salaire, et notamment de salaire minimum, d'heures supplémentaires, d'interdiction d'heures supplémentaires excessives et de prestations obligatoires imposées par la loi.

### Liberté d'association

Une communication ouverte et des contacts directs avec les salariés (et/ou avec les représentants syndicaux désignés, le cas échéant) pour résoudre les problèmes relatifs au lieu de travail et à la rémunération sont encouragés. Les fournisseurs doivent respecter les droits des salariés tels que définis par la législation locale, en particulier le droit de s'associer librement, d'adhérer ou de ne pas adhérer à un syndicat, de se faire représenter et d'adhérer à des comités d'entreprise. Les fournisseurs doivent être en mesure de communiquer ouvertement avec la direction au sujet de leurs conditions de travail sans craindre de faire l'objet de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

### Esclavage moderne

Nous sommes conscients que dans tout pays et notamment dans le contexte de contractants et de leurs sous-traitants, un esclavage dit moderne peut survenir. Toute forme d'esclavage moderne est incompatible avec nos fondements éthiques. Nous attendons de nos fournisseurs/contractants et de leurs sous-traitants qu'ils luttent contre toute forme d'esclavage moderne.



## 4.3. Santé, sécurité et environnement

Les fournisseurs sont tenus de fournir un environnement de travail sûr et sain, caractéristiques qui doivent également s'appliquer à tout logement mis à disposition par l'entreprise.

### Protection des salariés

Les fournisseurs sont tenus de protéger les salariés tous sexes et tous âges confondus contre toute exposition à des risques chimiques, biologiques et physiques, et contre les tâches éprouvantes physiquement sur le lieu de travail et dans tout logement fourni par l'entreprise.

Les fournisseurs doivent prévoir des contrôles appropriés, des procédures de travail sécuritaires, une maintenance préventive et des mesures nécessaires de protection technique pour atténuer les risques en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail. Si les risques ne peuvent pas être maîtrisés de manière adéquate par ces moyens, les fournisseurs doivent fournir aux employés un équipement de protection individuelle approprié. Un programme d'amélioration continue visant à identifier, mesurer et prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents/incidents doit être en place.

### Sécurité des procédés

Les fournisseurs sont tenus de mettre en place des programmes pour prévenir ou limiter les rejets involontaires d'agents chimiques ou biologiques associés aux opérations et aux procédés. Ces programmes doivent être adaptés aux risques des installations.

### Préparation aux situations d'urgence et intervention en cas d'urgence

Les fournisseurs doivent identifier et évaluer les situations d'urgence sur le lieu de travail et dans tout logement mis à disposition par l'entreprise, et en réduire l'impact en prenant des mesures préventives et en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures d'intervention.

Les fournisseurs doivent opérer de manière responsable et efficace du point de vue environnemental afin de réduire toute répercussion négative sur l'environnement. Les fournisseurs sont encouragés à préserver les ressources naturelles, à contribuer à la durabilité, à éviter autant que possible l'utilisation de substances dangereuses et à entreprendre des activités de recyclage et de réutilisation.

### Informations sur les risques

Les informations relatives à la sécurité des substances dangereuses\*, ainsi que des composés pharmaceutiques et des produits pharmaceutiques intermédiaires, doivent être disponibles pour éduquer, former et protéger les salariés contre les risques en découlant.

### Autorisations environnementales

Les fournisseurs sont tenus de respecter toutes les réglementations environnementales en vigueur. Ils doivent, en outre, obtenir toutes les autorisations, licences, déclarations de renseignements et restrictions environnementales requises, et satisfaire aux exigences opérationnelles et à celles relatives aux informations à communiquer.

### Déchets et émissions

Les fournisseurs doivent mettre en place des systèmes visant à garantir la sécurité de manipulation, d'élimination, de mouvement, de stockage, de recyclage, de réutilisation ou de gestion des déchets, des émissions dans l'atmosphère et des rejets d'eaux usées. Le rejet de produits pharmaceutiques actifs dans l'environnement (PIE) est une préoccupation particulière et il doit être réduit au minimum en vertu de normes scientifiquement fondées. Les déchets, les eaux usées ou les émissions susceptibles de nuire à la santé de l'homme ou à l'environnement doivent faire l'objet d'une gestion, d'un contrôle et d'un traitement appropriés avant leur rejet dans l'environnement.

\* Selon le SGH de l'ONU  
(Système général harmonisé des Nations unies)

## Déversements et rejets

Les fournisseurs doivent mettre en place des systèmes permettant de prévenir et de limiter les déversements et rejets accidentels dans l'environnement et d'éviter les impacts négatifs sur la communauté locale.

## Utilisation des ressources, décarbonisation et traçabilité

Les fournisseurs doivent prendre des mesures pour améliorer l'efficacité et réduire la consommation des ressources naturelles. En outre, les fournisseurs doivent établir un système pour mesurer et réduire au minimum les émissions de CO2 conformément au protocole sur les gaz à effet de serre.

Les fournisseurs doivent exercer une diligence raisonnable concernant la source des matières premières essentielles afin de promouvoir un approvisionnement légal et durable.



## 4.4. Systèmes de gestion

Les fournisseurs sont tenus d'utiliser des systèmes de gestion pour faciliter l'amélioration continue et la conformité avec les attentes découlant de ces principes et dans le respect de toutes les exigences légales applicables.

### Engagement et responsabilité

Les fournisseurs doivent démontrer leur engagement vis-à-vis des concepts décrits dans le présent document en allouant des ressources appropriées au regard de cet engagement.

### Obligations juridiques et exigences des clients

Les fournisseurs sont tenus d'identifier et de respecter les lois, règlements, directives et normes applicables, ainsi que toute exigence pertinente du client, et de combler toute lacune identifiée de manière responsable, sous forme documentée et en temps opportun.

### Évaluation et gestion des risques

Les fournisseurs doivent avoir des mécanismes en place pour évaluer et gérer les risques dans tous les domaines abordés dans ce document.

### Documentation

Les fournisseurs doivent tenir toute documentation nécessaire pour démontrer la conformité avec ces attentes et le respect des règlements et des directives applicables. Boehringer Ingelheim peut examiner cette documentation d'un commun accord.

### Formation et compétences

Les fournisseurs doivent avoir un programme de formation qui permette aux cadres et aux salariés de l'entreprise d'atteindre un niveau approprié de connaissances, de compétences et d'aptitudes afin de répondre à ces attentes ainsi qu'aux lois, règlements et normes généralement

reconnus applicables. Boehringer Ingelheim exige des fournisseurs identifiés qu'ils suivent la formation qui leur est assignée et/ou qu'ils se certifient sur des politiques, des procédures et des modules de conformité spécifiques. Les fournisseurs qui ne sont pas conformes à des exigences de formation peuvent recevoir un avis de non-conformité. Un tel avis peut constituer une violation de cette obligation et peut affecter l'accord et la relation du fournisseur avec Boehringer Ingelheim, y compris la capacité de Boehringer Ingelheim à exercer des activités à l'avenir.

### Continuité opérationnelle

Les fournisseurs sont responsables du développement et de la mise en œuvre des plans de continuité des opérations soutenant l'activité de Boehringer Ingelheim.

### Amélioration continue

Boehringer Ingelheim attend de ses fournisseurs qu'ils s'améliorent en continu en fixant des objectifs de performance, en exécutant des plans de mise en œuvre et en prenant les mesures correctives et préventives nécessaires pour remédier à toute insuffisance identifiée par des évaluations internes et/ou externes, des inspections et des examens réalisés par la direction.

### Communication

[Les fournisseurs sont censés disposer de systèmes efficaces pour communiquer les principes de ce document aux employés, aux sous-traitants et aux fournisseurs].

## 4.5. Formulation de questions et d'inquiétudes

Les employés des fournisseurs sont tenus de contacter leur service juridique / service chargé de la conformité pour résoudre toute question interne d'éthique et de conformité. Si cette préoccupation peut également affecter Boehringer Ingelheim en sa qualité de partenaire contractuel du fournisseur, Boehringer Ingelheim Compliance doit être informée immédiatement par le fournisseur.

Lorsque des employés de fournisseurs estiment qu'un employé de Boehringer Ingelheim, ou toute personne agissant pour le compte de Boehringer Ingelheim, s'est conduit de manière illégale ou inappropriée, ils doivent en informer Boehringer Ingelheim immédiatement. Ces préoccupations peuvent également être soumises via le portail « Speak-up » (Dites-le) de Boehringer Ingelheim, par les employés de fournisseurs, des fournisseurs en aval de la chaîne d'approvisionnement et même par d'autres parties concernées. Ce portail garantit la confidentialité et, le cas échéant, l'anonymat du journaliste. Il est disponible sur la page d'accueil de l'entreprise Boehringer Ingelheim

[www.boehringer-ingelheim.com](http://www.boehringer-ingelheim.com) sous  
« À propos de nous » → « Éthique et conformité » →  
« Speak-up »

ou sur la page d'accueil Internet de l'entité Boehringer Ingelheim contractante locale. Tous les employés de nos fournisseurs travaillant directement ou indirectement avec Boehringer Ingelheim doivent être informés de la disponibilité de ce portail et formés à son utilisation.



Copyright

© Boehringer Ingelheim GmbH 2020

Tous droits réservés. Aucune partie de cette brochure ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme que ce soit ou par des moyens électroniques ou photocopies, sans autorisation écrite de Boehringer Ingelheim GmbH.